



Litige achat à distance automobile auprès d'un professionnel

Par SERGE

Bonjour,

Je viens d'acheter un véhicule auprès d'un professionnel de la vente automobile ayant pignon sur rue.

Intéressé par un véhicule d'occasion proposé par ses soins, je l'ai contacté concernant celui-ci.

J'ai expliqué à ce dernier que je n'avais pas l'intention de me déplacer pour le voir sur site en raison de l'éloignement de leur structure, un peu plus de 500 Kms.

J'ai posé diverses questions (téléphone) sur le véhicule, sur la livraison et son coût, sur l'entretien réalisé et sur les éléments de type factures disponibles.

J'ai par ailleurs fait parvenir un mail descriptif des informations et des détails précis que je désirais obtenir de sa part sur le véhicule, à savoir : état d'usure de consommables (disques, freins, pneus, courroies accessoires), Peinture connaître son état et si cette dernière comportait des ' impacts, rayures, micro-rayures ', idem jantes, etc,etc ...

Ce à quoi le vendeur m'a répondu par mail que cette dernière était dixit ' l'état du véhicule est très satisfaisant. Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état '.

J'ai demandé des photos complémentaires au vendeur qu'il m'a faites parvenir, le véhicule paraît bien en parfait état. Cependant, les photos étant prises à distance, il est impossible de voir la carrosserie et la peinture en détail.

Je lui ai spécifié par écrit sur le même mail ce qui suit : ' Ces information doivent m'être connues par avance afin d'éviter toute déconvenue à la descente du camion et éviter ainsi toute problématique. Vous voudrez bien me répondre par mail svp, afin de confirmer vos dires (ce dernier me spécifiant qu'elle était en tous points parfaite) . Comprenez que ma demande n'est en aucune manière suspicieuse, mais est tout simplement empreinte des précautions élémentaires couvrant un achat à distance, ce qui me semble être un minimum dans ce cas précis.

Ma liste de questions me permettait de connaître en tous points l'état du véhicule, si le vendeur faisait preuve de sérieux !. J'ai insisté plusieurs fois sur ce point au téléphone. La réponse du vendeur est des plus précise , puisque la peinture était en ' parfait état ', ce qui veut donc dire parfaitement entretenue et équivalente à du neuf. En tout état de cause, ayant demandé si la peinture avait des impacts, etc, il était évident que la réponse du vendeur spécifiait clairement qu'elle n'avait ' aucun défaut '.

La voiture me fut livrée le 23 février dernier, jour exécrable car très pluvieux. J'avais demandé au vendeur de reporter la livraison en raison des pluies importantes prévues. Ce ne fut pas possible puisque le livreur n'était pas disponible.

Je réceptionnais donc le véhicule qui bien entendu était recouvert de gouttes d'eau, puisqu'il était traité céramique. Sa couleur était magnifique, mais il m'a été impossible de regarder la carrosserie et la peinture du véhicule en raison des conditions météo et du fait qu'il était recouvert de gouttes d'eau. Je montais dans le véhicule et le démarrait. L'intérieur était comme sur les photos, donc pas de problème particulier.

Je signais donc les papiers et remettait le chèque de Banque au chauffeur. Puis je prenais possession du véhicule accompagné que j'étais par un professionnel de la vente automobile. Nous sommes donc partis faire un tour sous une pluie battante avec le véhicule.

Au bout de 10 kms environ, un bip d'alarme retentit et apparaît un voyant ' roue crantée avec en son centre un point d'exclamation ' accompagné de la mention ' erreur BV boîte de vitesse. Vous pouvez continuer à rouler. Je m'arrête et constate que le voyant réapparaît, mais je sens que la batterie n'est pas à son top. Donc je roule durant environ 80 kms pour la recharger sur une 4 voies. Je constate qu'à l'arrêt et fermant le véhicule les rétros ne se rabattent pas correctement, soit l'un soit l'autre. Je me dis que cela vient de la batterie qui doit être rechargée. Le voyant BV disparaît. Je me rends au garage réservé pour ce véhicule, le gare et je mets la batterie en charge. Je ne peux toujours pas

vérifier l'esthétique extérieur du moins son état. Je décide donc de revenir 48 h plus tard après recharge, sachant que la pluie aura séché et que je pourrais alors vérifier ' le parfait état 'extérieur du véhicule.

Entretiens j'avertis le vendeur du voyant qui me spécifie que la ' voiture n'a pas roulé depuis longtemps '. Oh surprise, alors qu'il m'avait indiqué au téléphone faire un check up, donc complet du véhicule avant livraison et qu'en sus lui posant la question de savoir s'il avait passé le véhicule à la ' valise ' pour savoir s'il avait des défauts affichés, ce dernier m'avait répondu par mail ' qu'il n'y avait aucun défaut d'enregistrer ', je mets un r parce qu'il l'a écrit ainsi.

Or il n'en est rien puisque au bout de 10 kms ce défaut apparaît, il m'a donc menti assurément sur le passage à la valise.

Je reviens donc au garage, vérifie le niveau de mon chargeur et son voyant semble bloqué sur ' recon ' donc reconditionnement, ce qui veut dire que ce dernier est nécessaire pour la batterie qui donc semble entre guillemets malade.

La voiture étant sèche mais sale, projections d'eau et de saletés, je prends un chiffon très doux et je le passe sur le capot avant et là, je constate effaré que l'avant du capot comporte de nombreux impacts de cailloux, la peinture ayant sauté et n'apparaît que la sous-couche grise, il en est en partie de même avec le bouclier avant, également quelques impacts sur les ailes, portes, de même sur le parechoc arrière qui lui par contre comporte un choc, puisque ayant été percuté légèrement ce qui a déformé ce dernier.

Cela fait un peu beaucoup pour une voiture dont la peinture est ' en parfait état '.

Je contacte le vendeur qui bien entendu ne veut rien savoir concernant l'esthétique du véhicule, un comble !.

Je fais donc faire chez un carrossier-peintre un devis de réfection. Problème la voiture ayant été traitée céramique, la préparation au niveau de la peinture, car il faut enlever la couche de céramique demande 3 fois plus de temps que pour une peinture normale. De plus j'oubliais le joint de la calandre qui est fêlé et en liaison avec ce choc la peinture est pour ce qui la concerne granuleuse car une retouche lamentable a été faite. Forcément la facture en devient bien plus salée, puisqu'elle se monte en comptant le capot, le bouclier, le joint de calandre, les ailes avant, les deux portes et le parechoc AR à 4074. ?.

Pour en terminer et désolé si j'ai été long, mais il faut connaître les tenants et aboutissants avant de pouvoir émettre un avis sur ce type de dossier.

1/ il semble (passage valise concessionnaire le 5 mars) que la boîte a un problème sérieux ou très sérieux, mais à vérifier pour plus de précisions.

2/ La peinture n'est absolument pas dans l'état détaillé par écrit ' parfait état ' en réponse à mes questions très précises.

3/ Le vendeur a fait preuve d'une négligence coupable pour un professionnel puisqu'il est évident qu'avant expédition, le véhicule n'a pas été vérifié et surtout testé puisque n'ayant pas roulé et fonctionné d'après ses dires depuis plusieurs mois, sans quoi le voyant défaut serait apparu comme il l'a fait dès que je m'en suis servi.

En conséquence, j'estime être victime d'un DOL caractérisé, mes questions précises ne pouvaient qu'imposer au vendeur de m'informer de ce qui semble être des détails ou bien dixit ' un état normal pour un véhicule de son âge à savoir 13 ans '. Problème il s'agit d'un véhicule haut de gamme valant encore relativement cher comparativement à son âge justement !.

En conséquence, je voudrais savoir ce que vous pensez en l'espèce de mon cas et pour ceux qui possèdent les connaissances requises, m'indiquer si vous considérez comme moi qu'il s'agit d'un DOL manifeste et si je puis par un référé obtenir gain de cause.

Pour information je n'ai pas l'intention de demander le remboursement du véhicule, mais bel et bien de faire en sorte que le vendeur assume ses responsabilités dans cette vente en faisant toutes les réparations qui seront nécessaires sur ce véhicule car j'y tiens, étant donné que je l'ai cherché durant plus de deux années, car rare dans sa configuration.

Dans l'attente de vos réponses et vous remerciant par avance pour votre aide.

Cordialement.

Par jpgroussard

Bonjour Serge,

vous avez sur ce forum dans le chapitre CONSOMMATION/ACHAT un premier aperçu sur le DOL manifeste. Il y a beaucoup de messages qui ressemblent au votre.

Cela étant donné, pour quelqu'un aussi pointilleux (vous semblez l'être) c'est inadmissible d'acheter une voiture haut de gamme, trouvée après 2 ans de recherches soutenues et qui de plus se trouve à (uniquement) 500 km de chez vous sans se déplacer la voir et l'essayer.

De surcroît et c'est valable que pour la carrosserie et non pas pour le témoin qui s'allume, vous signez la réception sans signaler « que l'avant du capot comporte de nombreux impacts de cailloux, la peinture ayant sauté et n'apparaît que la sous-couche grise, il en est en partie de même avec le bouclier avant, également quelques impacts sur les ailes, portes, de même sur le parechoc arrière qui lui par contre comporte un choc, puisque ayant été percuté légèrement ce qui a déformé ce dernier ». Incompréhensible pour quelqu'un comme vous.

Enfin, ce qui est fait est fait !

Vous pouvez aller (avec la voiture) voir le professionnel et avoir une explication franche avec lui devant la voiture. Il y a des chances qu'il prenne en charge ces réparations (peut-être même la boîte de vitesse ou celles que vous allez trouver vous-même dans les jours à venir).

Mais s'il se retranche derrière votre signature (réception sans aucun signalement) il faudrait aller voir le juge. Vous avez même des chances de gagner l'argent dépensé pour l'acquisition de la voiture mais ça va durer entre 3 et 5 ans, avec des expertises et contre-expertises, de l'argent dépensé et des maux de tête.

Cdl

Par SERGE

Bonjour,

Le pourquoi du comment concernant le fait que je n'ai pas vérifié a déjà été expliqué, c'était tout bonnement impossible, étant donné que le véhicule m'a été livré sous la pluie et que tout le trajet de la livraison s'est passé ainsi.

Lors de notre arrivée mon passager et moi-même pour réceptionner le véhicule, à environ 50 m de distance du véhicule, j'ai immédiatement vu que le véhicule était recouvert en son entier de grosses gouttes.

De plus, à ce moment-là il bruinait et lorsque nous sommes arrivés devant le véhicule on a pu constater que c'était impossible de voir quoi que ce soit concernant la carrosserie et la peinture.

Il fallait donc soit passer une raclette sur toute la carrosserie sur place alors qu'il recommençait à pleuvoir, soit attendre qu'elle sèche, ce que j'ai fait !.

Aucune autre solution n'aurait permise de parvenir à voir les anomalies extérieures qu'elle comportait.

Pour la boîte de vitesse automatique, le véhicule est garanti 12 mois moteur boîte et pont. Le vendeur m'a spécifié qu'il prenait à sa charge la réparation, mais je n'ai plus confiance.

Donc passage à la valise concession AUDI pour savoir ' précisément quand ' le défaut concernant la boîte est apparu pour la première fois, puis relevé des autres défauts présents si tant est qu'il y en ait d'autres. Le vendeur ayant écrit en répondant à une question concernant le fait de savoir si la voiture était passée à la valise et si elle avait eu des défauts de relevés ' passage à la valise, aucun défaut d'enregistrer ' écrit ainsi sur son mail de réponse. Donc de nouveau si le défaut était présent auparavant le DOL est confirmé concernant ce point supplémentaire. Si d'autres défauts sont présents ce sera encore pire et pour moi il est évident qu'il n'est pas le seul, puisque j'ai à peu près fait au total depuis le 23 février 250 kms, puisque le défaut BV indique que l'on peut continuer à rouler. Maintenant je ne m'en sert plus en attendant la valise et l'expert.

Par contre, j'ai remarqué en accélérant à un moment donné pour doubler un camion, que la voiture à brouté et a donné des saccades tout en faisant un bruit rauque. J'ai décélééré et ai accéléré doucement et la voiture a de nouveau fonctionné normalement. Il me semble donc qu'il s'agit là d'un défaut supplémentaire, mais à vérifier.

De toute manière j'ai acheté une valise AUDI pour vérifier par moi-même en amont et avant le passage en concession. Je verrais bien ce qu'elle me dira et comme elle est performante je devrais apprendre certaines choses.

De toute manière étant donné que le vendeur avait précisé dans sa réponse aux questions posées à savoir, si la peinture avait des impacts, rayures, micro-rayures, qu'il n'en était rien puisque dixit ' peinture ' en parfait état ! (mail).

Il va donc de soi qu'une peinture en parfait état, ne fait justement état d'aucun défaut et comme mentionné par écrit, j'étais et suis certain pour ce qui me concerne d'être couvert, si par cas il y avait des anomalies concernant la peinture et la carrosserie, puisque sur un véhicule l'un ne va pas sans l'autre et si l'un est abimé par évidence en fonction du choc l'autre peut tout autant l'être.

L'évaluation ' parfait état ' est des plus claire et ne souffre aucune contestation et ne peut faire état de la moindre vétusté, car si tel était le cas l'évaluation aurait été plus nuancée, ce qui n'est pas le cas justement.

L'expert automobile fera ce constat par lui-même et évaluera l'état de la peinture en fonction des critères professionnels . Je suis certain qu'il ne mentionnera ' jamais ' la concernant ' parfait état !. Pour moi la messe est dite de ce côté-là et en l'état des choses il s'agit d'un DOL pur et simple.

De toute manière j'ai un témoin qui était présent et Météo France qui confirmera ce jour-là des pluies importantes qui étaient prévues pour cette fin de semaine. C'est pour cette raison que j'avais demandé le report de la livraison, en raison d'une météo exécrationnelle. Report en début de semaine qui n'a pas été possible le chauffeur-livreur n'étant pas

disponible puisque déjà pris.

Expertises et contre-expertises que nenni. Pour ce faire il faut des arguments précis et irréfutables, j'ai obtenu pour ma part deux contre-expertises dans des affaires et ai mis à mal deux experts judiciaires, le juge accédant à ma demande. Je puis vous dire que le vendeur n'aura jamais le moindre argument pour avoir gain de cause à ce niveau et il en sera de même pour la procédure. Il pourra faire durer les dires durant quelques années, mais il perdra je puis vous l'assurer et cela lui coûtera cher, car je demanderais des dommages et intérêts pour le DOL donc la tromperie.

Mais avant cela demain j'appelle la DGCCRF, car il y a bien tromperie sur la marchandise étant donné que le vendeur ne fait jamais état de ces anomalies qui pour moi lui étaient déjà connues, y compris concernant le BVitesse automatique. La datation de l'apparition de ce défaut, éclairera sur l'intention du vendeur. S'il s'avère qu'il en avait connaissance c'est un DOL et là cela peut lui coûter très cher, car ce n'est plus une panne survenue sous garantie, mais un ' vice volontairement caché à l'acheteur et client que je suis '. Je vois bien un Juge s'en régaler. Je saurais ce qu'il en est rapidement puisque ce sera fait mardi matin.

Vous savez, je sais ce que je fais et ce que j'ai fait et je me suis couvert en demandant des réponses écrites concernant l'état du véhicule, que j'ai obtenu précisément à savoir ' Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état '.

La messe est dite et en sus ma question comportait les précisions suivantes : sur les ' impacts, rayures, micro-rayures '. Ce sont justement les impacts sur la peinture qui posent problème.

En aucun cas je n'ai besoin de vérifier le véhicule à sa descente du camion lors de la livraison, puisque le vendeur m'a spécifié par écrit que la peinture était en parfait état !. En le mentionnant il garantit en tant que professionnel c'est état de fait, je peux donc prendre le temps qu'il me convient pour remettre en question son évaluation, pour la simple raison que je ne veux pas qu'il reprenne le véhicule et qu'il me le rembourse, mais par contre qu'il assume ses actes en prenant à sa charge la réfection intégrale des éléments de peinture qui ne sont pas dans l'état spécifié par ses soins (voir expert automobile) et la réparation de la boîte de vitesse et de tout autre élément moteur qui ne fonctionnera pas normalement.

Cela simplement pour que ce voyou ait l'obligation d'assumer ses actes . Donc soit il va devant le Juge et je me fais fort de le faire sanctionner le plus sévèrement qui soit. Soit il cherche un compromis avec moi et s'évite des poursuites qui vont lui coûter cher pour ne pas dire très cher !.

Par jpgroussard

Bonsoir Serge,

vous avez largement les connaissances et compétences pour vous défendre tout seul. Bon courage !

Cdl

Par SERGE

Merci, mais on a toujours besoin de l'avis d'autres personnes pour tester les avis contraires.

Et puis on retire toujours des avis de chacun du positif y compris dans le négatif.

Car si l'on présente immédiatement des arguments contradictoires, c'est que l'on a encore du grain à moudre. Le jour ou l'on n'en a plus, on peut se dire qu'il vaut mieux passer à autre chose, plutôt que de perdre du temps et donc de l'argent. J'ai appris face à la justice et j'aime ce combat, les avocats m'apprécient beaucoup moins car je suis très combatif et ne cède jamais un pouce de terrain, y compris au mien !.

J'écris mes ' dires ' et ces derniers sont toujours présentés tels qu'écris.

Mais bon !, on est jamais à l'abri de et je ne me fais pas plus fort que ne me le permet la législation en vigueur.

C'est ce que je vais tenter de faire avec cette nouvelle affaire dont je me serais bien passé ceci dite entre guillemets.

Merci à vous . Cordialement.

Par jpgroussard

Serge,

vous êtes au bon endroit mais du ... mauvais côté de la barrière. Vous n'avez pas besoin de conseils mais vous pourriez en donner.

Ça ne dépend que de vous !

Cdl

Par SERGE

Merci, mais je ne pense pas pour une simple raison, c'est qu'il est excessivement difficile de donner des conseils sur une affaire, car pour se faire il faut impérativement connaître tous les tenants et aboutissants sans la moindre restriction, faute de quoi on peut s'égarer et en voulant bien faire se tromper dans le choix conseillé !.

Aucune affaire n'est aisée à régler, car souvent celle ou bien celui qui réclame de l'aide, sait par avance qu'il a fait une

erreur et s'est mis dans une situation des plus compliquée.

Je demandais pour ma part conseil pour obtenir des avis contradictoires et connaître la teneur des arguments. C'est le meilleur moyen de savoir si l'on est dans le vrai ou bien si l'on fait erreur !.

Pour le reste me concernant je connais déjà la marche à suivre et le résultat sur le fond par avance, mais car il y a toujours un mais, ce n'est pas mon choix ou bien l'intention qui est mienne qui fait que j'hésite, mais une situation qui m'amène à me poser la question de savoir si le jeu en vaut la chandelle et mes questions et réponses ont été mises en place pour sonder avant de faire un choix qui honnêtement était déjà acté pour ce qui me concerne.

Le problème étant que désirant garder la voiture en question, et la réparation de la BVitesse automatique étant prise en garantie par le vendeur, ne reste que la peinture et le devis effectué est inférieur à 4000 €, donc comme vous le savez passage obligé par le conciliateur.

En conséquence, je sais par avance que le vendeur refusera la conciliation afin d'inverser la pression au regard du coût inférieur à 4000 € et les tribunaux étant surchargés, les Juges n'apprécient pas le moins du monde que l'on vienne engorger les tribunaux avec des affaires de ce type.

Comme je l'ai compris par avance, je vais donc inverser la vapeur et faire en sorte de faire peur au vendeur, en présentant diverses preuves, valise concessionnaire, expert automobile et courrier d'avocat pour l'inquiéter suffisamment pour chercher un compromis.

C'est la seule solution car sinon passage obligé devant le T.d'instance et celui qui va ester devant se dernier ne se fera pas un ami du Juge, c'est certain !.

Donc je vais m'abstenir et me contenter de faire ce que je viens de vous expliquer, car trop d'incertitudes concernant l'état d'esprit du Juge et comme je n'ai pas pour habitude de jouer à la roulette russe lorsque je vais en justice.

Je vais cette fois-ci en raison des conditions, me satisfaire de ce dérobé devant l'obstacle, afin de mieux tenter de le passer.

Par litige30000

Bonjour vous n'avez pas précisé le prix d'achat ni le kilométrage du véhicule ni même l'année du véhicule???

Ces informations sont importantes!

On ne parle pas d'aller au tribunal pour un véhicule acheté 1000 ou 30 000!

Par SERGE

Bonjour litige 30000,

Aux environs de 40000 €, je pense que c'est amplement suffisant pour une procédure éventuelle.

Quant à son kilométrage il était à l'achat de 73800 kms.

Cependant, prendre en considération l'année d'un véhicule avec l'intention de s'en servir comme élément à charge en prétextant en fonction de son âge une vétusté logique ou bien des plus normale, me semble pour le moins inapproprié et professionnellement parlant, totalement hors sujet car des plus subjectif !.

C'est ce qu'a fait après coup, donc après vente le ' professionnel ' en avançant les mêmes arguments que ces deux derniers (âge et kilométrage), tout en ayant par écrit spécifié que le véhicule était ' en parfait état au niveau de sa peinture ' !, n'avait aucune anomalie de détectée après passage à la valise, puisque rapport vierge de tout défaut, alors qu'au bout de 8/10 kms d'utilisation accompagné d'un témoin, un voyant d'alerte affichait un défaut ' boîte de vitesse ' dont le coût minimum est de 6030 €.

Que sa peinture comporte un choc arrière gauche avec pincement peinture et donc peinture fissurée sur 6 cm, que le capot moteur comporte plus d'une dizaine d'impacts de cailloux ayant fait sauter la couleur de la peinture, y compris bouclier avant et ailes, alors que j'avais posé la question par écrit demandant si ' la peinture comportait des impacts, rayures ou bien micro-rayures ' . Réponse vendeur : ' Peinture, cuir, plastiques, tout est en parfait état !.

Quant au passage valise vierge, voici celui du 5 mars dernier auprès de la concession AUDI : ' Défaut capteur rapport G676 dans la boîte + Défaut commande essuie glace + Vibration présente dans le volant + Volant de travers ' .

Concernant les vibrations volant: Intervention professionnel pour vérifier équilibrage alors que 4 pneus avaient été installés sur le véhicule par le vendeur = 4 jantes avec un déséquilibre de 20 gr à chaque jante. Donc les pneus ont été remplacés sans effectuer le moindre équilibrage, pour le moins sujet à caution de la part d'un professionnel.

Quant au volant de travers. Un parallélisme a été effectué en 2022 sur le véhicule. Problème la première intervention qu'effectue un pro sérieux c'est justement de mettre le volant droit en rapport avec les roues. Il y a donc de nouveau un problème complémentaire.

Quant à la boîte elle est à ce jour en panne, puisque le véhicule a refusé de redémarrer et que le levier s'est bloqué après m'être garé sur une place de parking. Il m'a fallu faire venir un camion plateau pour transporter le véhicule chez le concessionnaire qui a détecté la même panne mais avec ce problème en sus du levier bloqué.

Une expertise contradictoire est prévue dans peu de jours. Mon choix se portera sur le non respect de la conformité du véhicule. Les écrits du vendeur étant des plus parlants et attestant du fait qu'il m'ait trompé sur le véritable état de ce dernier, tant au niveau esthétique qu'au niveau mécanique. A lui d'apporter la preuve qu'il m'a des plus précisément informé de l'état ' dégradé ' du véhicule et du mauvais état mécanique.

Je lui souhaite bien du plaisir, car cela lui sera totalement impossible.

Une autre indication s'est faite jour à la livraison, à savoir que la facture n'est accompagnée d'aucune condition générale, pas davantage concernant la garantie accordée de 12 mois moteur, boîte, pont, qu'aucune mention concernant ' le médiateur et ses coordonnées ' pourtant obligatoires ne sont écrites puisque le verso de la facture est vierge, que sur leur site les ' CGV ' sont également absentes, qu'en fait aucun élément tangible concernant la vente, les conditions, etc, n'est transmise à l'acheteur que ce soit pendant les tractations, comme à la réception du véhicule et pas davantage après vente. La DGCCRF est ravie et est dorénavant et déjà aux fesses de ces voyous.

De plus !, alors que le vendeur me spécifiait qu'un check up serait effectué avant livraison, il s'est avéré que rien n'a été effectué et que le véhicule m'a été livré tel qu'il se trouvait dans leur showroom, puisque le vendeur m'a spécifié très exactement à 12h52 mn soit environ 30 mn après livraison que le ' problème de boîte ' pouvait provenir du fait que la batterie était faible et que donc elle délivrait une tension anormale, en raison du fait que le véhicule n'avait pas été utilisé depuis des mois, ce qui ne m'a jamais été spécifié et que donc en sus le vendeur n'avait même pas pris la peine en connaissance de cause de mettre en charge la batterie, un comble !. Etc, etc la liste d'anomalies totalement inadmissibles pour un professionnel que je pourrais mettre en avant et à mal la défense du vendeur, des plus longue et des plus percutante.

Comment peut-on livrer un véhicule valant quasi 40 000 ? dans cet état et qui plus est sans prendre la peine de vérifier son bon fonctionnement.

Comment peut on annoncer à l'acheteur 72 h avant livraison que le véhicule a déjà été vendu alors qu'il se trouve toujours être sous immatriculation Suédoise ???.

Ben pour la simple raison que l'acheteur devant attendre plusieurs mois, environ 3 maximum, pour être en possession de la nouvelle C.Grise Française va rouler en WWW Garage jusqu'à réception de cette dernière.

Malheureusement pour moi l'acheteur a ramené le véhicule car ne le voulant plus, pour quelle raison ????. Le Vendeur me spécifiant qu'il avait décidé d'en changer car il en changeait très régulièrement environ tous les 3 mois et qu'il avait acheté à la place deux véhicules dans son garage .

Du flan, du pipeau et surtout certainement un mensonge des plus grossier.

Résultat je n'ai pu avoir accès pour ce qui me concerne au WWW garage puisque déjà utilisé pour ce véhicule et en raison du fait qu'il n'y avait pas eu nouvelle immatriculation.

En conséquence j'allais me retrouver à ne pouvoir rouler avec mon véhicule passé le délai légal de 30 jours pour modifier la carte grise.

A ce jour, soit deux mois plus tard je n'ai toujours pas reçu la nouvelle C.Grise pourtant payée par mes soins lors de l'achat, puisque le vendeur se charge des démarches.

Je suis certain et sans la moindre équivoque qu'un ' Juge ' va adorer la manière de faire des plus professionnelle du vendeur . Quant à moi, en premier lieu la DGCCRF a transmis mon dossier à la DDPP du département concerné pour les suites qu'elle va donner et il y en aura !.

Quant à la vente à distance, j'ai vendu ma BMW ainsi dernièrement par l'intermédiaire d'un professionnel, le client qui réside à 740 kms s'est déplacé pour venir chercher le véhicule et s'est rendu directement après réception à Genève et est ravi de son achat . Pour pouvoir y prétendre, il avait reçu une soixantaine de photos + 3 vidéos de mon véhicule, tous les défauts et il y en avait très peu lui ont été mentionnés à distance, photographiés et montrés par vidéo. Le véhicule a été garanti par le pro 12 mois pièces et main d'oeuvre et son capot ne comportait aucun impact de cailloux, pas davantage son bouclier avant, pas le moindre choc sur la carrosserie, par contre quelques petites rayures déjà existantes lorsque je l'avais acheté étaient présentes, mais pouvant se rattraper sans la moindre difficulté, l'intérieur étant en parfait état également ainsi que les cuirs, puisque cuir intégral.

Comme quoi la vente à distance n'est un problème que dans le cas où l'on a affaire avec des voyous qu'ils soient

professionnels ou pas !.